



Bienvenue en GUYANE



Le SE-UNSA le syndicat de tous les enseignants de la maternelle au lycée

Les contacts du SE-UNSA dans les secteurs

MANA-AWALA

1^{er} degré
BENTHALA Aurélie 0694276221
2^{ème} degré
SAMUEL Medhy (Contr) 0694271831
PRADEM Marianne (Cpe) 0694233886

IRACOUBO-SINNAMARY

1^{er} degré
BOISFER Yannick 0694208870
2^{ème} degré
ANTOINETTE Leslie 0694244514

ST LAURENT DU MARONI

1^{er} degré
FIGUERAU Olivier 0694243009
HORTH Jean-Raymond 0694217416
RACANIERE Bernard 0694202825
MATHURIN Franck 0694442800
2^{ème} degré
PERRIER Annie (Plp) 0594343643
VERSOL Samuel (Contr) 0694431882
Ash
FRANCIUS Mylène (Segpa) 0694268640

KOUROU

1^{er} degré
DORLIPO Didier 0694431078
MIRA Elise 0694122204
2^{ème} degré
BLAMPUY Bruno (Certifié) 0694922668
Ash
HOUIIN Evelyne (Segpa) 0694413059

CAYENNE

1^{er} degré
FLEURIVAL Anna 0694404961
LECANTE Laurent 0694231544
MADERE Sandrine 0694407496
ORMAL Cédrix 0694960479
GROS-DESORMEAUX Laurence
0694440626
RIMANE Amour (Contr) 0694023830
2^{ème} degré
FANUS Yvette (Plp) 0694216140
HO-SI-FAT Margaret (Plp) 0694228842
COUCHY Frédéric (Certifié) 0694423160
BILIONNIERE Christiane (Cpe) 0694218313
Ash
CHARLEUX Gilles (Segpa) 0694409116
IUFM
COLLOMBON Mélanie 0694240805

MONTSINERY

1^{er} degré
MADELEINE Didier 0694263189

FLEUVE MARONI

APATOU

1^{er} degré
SAVARIN Thierry 0594349907
2^{ème} degré
CABIROL Vincent 0594349801

GRAND SANTI

1^{er} degré
GOUBIN Camille 0694237927
MERAN Marcel 0694223375
2^{ème} degré
MARQUET Miguel 0696332396

PAPAICHTON

1^{er} degré
PRUDENT Nathalie 0694438687
2^{ème} degré
POURCEL Fabien 0694433553

MARIPASOULA

1^{er} degré
LOWINSKY Tony 0694282251
2^{ème} degré
ADEE Muriel 0690649820
Ash
LERAY Linda (Segpa) 0694433567

MACOURIA

1^{er} degré
TUROWSKY Carole 0694265846
2^{ème} degré
MILIENNE Sabrina (Eps) 0694411999

REMIRE MONTJOLY

1^{er} degré
CEZAR Claude-Michèle 0694435283
FOUTOU Céline 0696414470
2^{ème} degré
HARDOUIN Patrice (Plp) 0694232806
EUZET Olivier (Agrégré) 0694441606
REGIMBAUD Stéphane (Eps) 0694268626
Ash
LEGRAND Marie (Segpa) 0694266412

Communes de l'intérieur

REGINA-ROURA (Cacao)-KAW-SAUL
CAPE Raymonde 0694438676

MATOURY

1^{er} degré
CAPE Raymonde 0694438676
ALFRED-RENARD Nathalie 0694426070
2^{ème} degré
BENALLAL Abdelkader (Plp) 0694982852
KANTAPAREDDY Didier (Contr) 0694281530

CAMOPI

CIVADE Didier 0694001696

ST GEORGES

1^{er} degré
DEDE Cynthia 0694240282
2^{ème} degré
BOURZEIX Mikaël (Cert) 0694463399
Ash
CLAIRY Roland (Segpa) 0690407401





Nous sommes heureux de t'accueillir en GUYANE à cette rentrée scolaire 2010 !

Nous t'avons concocté un dossier afin de faciliter au mieux ta prise de fonctions. Tu trouveras dans ce fascicule des renseignements utiles et pratiques mais aussi des informations précises sur le mouvement que tu vas bientôt devoir effectuer.

Dans cette perspective, toute l'équipe du SE-UNSA se tient à ta disposition pour toute question complémentaire, n'hésite pas à nous contacter.

Nous te souhaitons une bonne installation dans notre département et en attendant de faire ta connaissance, nous t'adressons nos amicales salutations.

Sandrine MADERE, secrétaire départementale
et toute l'équipe du SE-UNSA



Pour nous contacter :

SE-UNSA GUYANE

46 rue Vermont Polycarpe
97300 CAYENNE

Tel 0594 31 02 10 Fax 0594 31 30 08

973@se-uns.org

Le site : <http://sections.se-uns.org/973>

Une équipe départementale à ton service

→ Secrétaire départementale : Sandrine MADERE	sandrinemadere@gmail.com	06 94 40 74 96
→ Responsables « 1 ^{er} degré » : Didier DORLIPO	kalabrez1@wanadoo.fr	06 94 43 10 78
Jean-Raymond HORTH	jr.horth@wanadoo.fr	06 94 21 74 16
Responsable « directeur d'école » : Bernard RACANIERE	racaniere.bernard@wanadoo.fr	06 94 20 28 25
Responsable ASH : Mylène FRANCIUS	mfrancius@live.fr	06 94 26 86 40
Responsable Maternelle : Claude-Michèle CEZAR	claudemichellecezar@yahoo.fr	06 94 43 52 83
→ Responsables « 2 ^{ème} degré » :		
Responsable CPE : Marianne PRADEM	mariannepradem@live.fr	06 94 23 38 86
Responsable Certifiés : Vincent CABIROL	vincent.cabirol@laposte.net	05 94 34 98 01
Responsable agrégés : Christophe MADERE	christophe.madere@laposte.net	
Responsable PLP : Margareth HO-SI-FAT-CHARLES	charles.fml@wanadoo.fr	06 94 22 88 42
Responsable EPS : Stéphane REGIMBAUD	stephaneregimbaud@yahoo.fr	06 94 26 86 26
→ Responsable « Jeunes enseignants » : Mélanie COLLOMBON	m.collombon@orange.fr	06 94 24 08 05
→ Responsable « Retraite » : Bernard BISSOL	bernard.bissol@laposte.net	05 94 30 11 06

Toutes ces militantes et ces militants sont à votre service pour vous conseiller et vous aider à bien atterrir en Guyane : faire son mouvement, se loger, s'équiper, formalités administratives... N'hésitez pas à prendre contact avec eux.



Notre département : la GUYANE FRANCAISE

La Guyane se situe dans le continent sud-américain, à quelques 7000 km de Paris. Elle est bordée au Nord-est sur 320 km par l'océan Atlantique. Sa superficie (83534 km²) dont la plus grande partie est couverte par la forêt équatoriale, lui confère le titre de plus grand département français. Ces deux facteurs ne facilitent pas toujours les déplacements.

Le climat de la Guyane est de nature équatoriale. Il comprend deux saisons sèches peu marquées et deux saisons des pluies :

Décembre à février : petite saison des pluies.

Mars à mi-avril : " petit été de mars "

Mi-avril à juillet : grande saison des pluies

Août à décembre : grande saison sèche.

Un réseau hydrographique dense

L'abondance des précipitations et l'imperméabilité de la plupart des roches du socle et de l'épais manteau de débris qui le recouvre expliquent la densité du réseau hydrographique. Le territoire des trois Guyanes est drainé par seize fleuves côtiers importants qui aboutissent tous à la côte par un profond estuaire. On distingue huit fleuves dont les plus importants sont:

Le MARONI, l'APPROUAGE et l'OYAPOCK.

Le MARONI est le fleuve le plus important de Guyane, 520 Km de long avec un débit de 1700 m³/s. Il est issu de la réunion à Grand Santi du fleuve TAPANAHONI surinamien et du LAWA guyanais. Il forme la frontière entre la ville de Saint-Laurent du Maroni (GUYANE) et Albina (SURINAM)

Il existe une identité très forte liée au Fleuve Maroni qui tient à la langue parlée en majorité : le Bushé Nengue et à une économie marginale mais très active d'autant que la frontière permet des échanges économiques entre la Guyane et le Surinam. L'organisation de l'espace est très solide (Organisation des villages autour d'un chef du village, d'un capitaine et d'un grand man). Les bushés nengues ont pu reconstituer un système d'organisation africaine. Ils occupent de façon continue les rives françaises et surinamiennes. Le fleuve MARONI est l'espace, le lieu de vie de ces populations pour qui, la frontière n'existe pas : c'est un boulevard. Des écoles sont installées sur sa rive, écoles et collèges dans lesquelles vous pouvez aller travailler.

Vous pouvez nous demander un dossier spécifique du fleuve Maroni que l'équipe du SE-UNSA a élaboré à la suite des réunions syndicales que nous avons menées année après année.

La Guyane, département français

La Guyane est un département d'Outre-Mer et fait donc partie du système administratif et politique français. Ce département est organisé en deux arrondissements, Cayenne et Saint-Laurent du Maroni qui est la sous-Préfecture à l'ouest du territoire. A l'échelon national la Guyane est représentée par des parlementaires (deux députés et un sénateur) et un Conseiller Economique et Social

La population guyanaise

La population guyanaise se distingue par sa pluralité culturelle liée à la diversité de ses composantes (134 nationalités recensées en 1999) et se caractérise par une démographie dynamique, une répartition inégale sur le territoire et une population jeune.

Elle est composée de personnes d'origines diverses : les Amérindiens, les Bushinengués, les Créoles originaires des Antilles françaises et anglaises, les Métropolitains, les Hmongs (regroupés essentiellement dans les villages de Cacao et Javouhey), les Chinois (présents dans le commerce de proximité), les Haïtiens, les Surinamais et les Brésiliens qui sont essentiellement des immigrés.

Voici les coordonnées des administratifs qui gèrent les « rentrants »

Bureau de la gestion collective	Chef de division : Jean RAMERY	jean.ramery@ac-guyane.fr
	Ariane ROBO	05 94 27 20 44
Responsables 1^{er} degré	Nadine PALMOT	05 94 27 20 33
	Claudia BOYCE	05 94 27 20 45
		Fax : 05 94 27 20 34
Responsable 2^{ème} degré	Emeline PIDERY	05 94 27 20 50
		Fax : 05 94 27 20 34

L'Académie de la Guyane compte actuellement **15 lycées (7 professionnels, 6 polyvalents, 2 généraux), 28 collèges, 12 SEGPA, 157 écoles (43 maternelles, 63 élémentaires et 51 groupes scolaires)**. Les écoles sont réparties entre **8 circonscriptions + 1 inspecteur ASH** :

Les circonscriptions d'IEN

Cayenne nord / Rémire-Montjoly	Mr SENAC Jérôme	Rocade de Zéphir 97300 CAYENNE Tél. : 0594 29 84 02 Fax : 0594 29 84 05
Cayenne sud	Mme BATLLE Dominique	Rocade de Zéphir 97300 CAYENNE Tél. : 0594 29 84 01 Fax : 0594 31 39 50
Kourou	M DANIAL Ben Souffou	BP 731 97387 Kourou Cedex Tél. : 0594 32 15 80 Fax : 0594 32 13 72
Fleuve Maroni	M GAUTHIER Jean-Marc	Rocade de Zéphir 97300 CAYENNE Tél. : 0594 29 40 05 - Fax : 0594 28 74 77 - Port : 0694 38 43 29
Circonscription ASH	Mme CHARBONNIER	Rectorat de la Guyane BP 6011 97306 Cayenne Cedex Tél. : 0594 29 40 05 Fax : 0594 28 74 77
Matoury/Oyapock	M EZELIN Claude	Centre commercial Makoupy 97351 Matoury Tél. : 0594 35 68 64
Saint-Laurent-du-Maroni Nord	M GIRON Alain	3, rue Albert Sarraut BP 239 97320 Saint-Laurent-du-Maroni Tél. : 0594 34 22 14 Fax : 0594 34 28 87
Saint-Laurent-du-Maroni Sud	Mme LOUISOR Marie-Line	3, rue Albert Sarraut BP 239 97320 Saint-Laurent-du-Maroni Tél. : 0594 34 22 14 Fax : 0594 34 28 87
Sinnamary / Mana	M LAMBERT Patrick	Annexe mairie Rue de Cluny 97315 Sinnamary Tél. : 0594 34 51 62 Fax : 0594 34 52 65

MOUVEMENT INTRA

Les commissaires paritaires du SE-UNSA se tiendront à ta disposition pour t'informer des modalités du mouvement intra, des barres d'entrées en commune....

COMMUNIQUE-NOUS TON ADRESSE ELECTRONIQUE au : 973@se-unsa.org



Frais de changement de résidence

	Pour un déplacement entre un DOM et la Métropole, entre la Métropole et un DOM et entre deux DOM
Qui peut prétendre aux frais de changement de résidence ?	Tout agent à condition que ces frais ne soient pas déjà pris en charge par l'employeur du conjoint (époux, concubin ou du partenaire d'un PACS).
Quelle ancienneté de services est nécessaire ?	L'agent doit avoir accompli au moins 4 années de services sur le territoire européen de la France ou dans le DOM d'affectation. (L'année de PE2 compte). → Il n'y a pas lieu de tenir compte des mutations intervenues pendant ce temps si elles n'ont pas été indemnisées. Les années de MI-SE, de contractuel ou de vacataire à <u>l'année</u> (les services occasionnels ne comptent pas) sont prises en compte dans le calcul de la durée requise pour bénéficier des frais de changements de résidence. Il faut être en poste la veille du départ. <u>Attention</u> : les périodes de disponibilité, de congé parental, de service national, de CLD ou de CLM sont suspensifs du décompte de la durée du séjour.
Quelles conditions de nomination ?	Aucune indemnisation n'est due en cas d'affectation à titre provisoire.
Où déposer sa demande ?	Il faut retirer un dossier auprès de son département d'accueil lors de sa prise de fonctions. Pour les frais d'avion, se renseigner auprès de son IA d'origine qui passe parfois des contrats avec les compagnies aériennes.
Quel montant de la prise en charge ?	➤ Indemnité en euros (pour un logement non fourni par l'administration et non meublé) = 568,18 + (0,37 x (distance orthodromique x poids des bagages fixé forfaitairement*2)) si le produit distance x poids de bagages (DP) est inférieur ou égal à 4 000 = 953,57 + (0,28 x (distance x poids des bagages)) si le produit DP est supérieur à 4 000 et inférieur ou égal à 60 000 = 17470,66 si le produit DP est supérieur à 60 000 <u>Attention</u> : pour mutation sur demande, un abattement de 20 % est pratiqué.
Quels sont les ayants droits ?	1. Le conjoint, concubin ou partenaire d'un PACS → sous conditions de ressources du conjoint : • Les ressources personnelles du conjoint sont inférieures au traitement afférent à l'indice brut 340 (soit environ 1467,17 brut au 1/10/08) ou • Le total des ressources (conjoint + traitement brut de l'agent) n'excède pas trois fois et demie le traitement afférent à l'indice brut 340 (soit environ 3.5 x 1 467,17 = 5135,09 € au 1/10/08). 2. Les autres membres de la famille : les enfants de l'agent ainsi que ceux du conjoint à charge + les ascendants dans certains cas <u>Attention</u> : ces personnes sont prises en charge si elles accompagnent l'agent à son poste ou si elles le rejoignent dans un délai maximum de 9 mois à compter de son installation administrative

*1 pour l'agent : 14 m³
pour le conjoint : 22 m³
par enfant : 3.5 m³

*2 pour l'agent : 1.6 tonne de bagages
pour le conjoint : 2 tonnes
par enfant ou ascendant à charge : 0.4 tonne

Commerces

On trouve de tout en Guyane.

Les zones commerciales sont concentrées sur l'île de Cayenne mais St Laurent est bien desservi. Sur les fleuves, le ravitaillement se fait par voie fluviale en pirogue. Comme beaucoup de choses sont importées, il faut multiplier les prix d'1/3 de plus qu'en métropole.

Logement

Les éléments d'appréciation variant d'un individu à un autre, nous vous recommandons de contacter les collègues sur place, pour de plus amples informations ou nos délégués de secteur surtout à l'Ouest.

L'eau est potable.

Toutes les prestations de service (eau, téléphone, ADSL) sont normalement assurées. Cependant, dans quelques sites isolés il peut y avoir des difficultés ponctuelles. Depuis cette année, le rectorat a équipé les villages isolés en internet par l'ADSL. Ces villages n'ont pas le téléphone mais peuvent se connecter à internet par satellite.

Trouver un logement n'est pas simple en Guyane. Il faut passer par les agences immobilières ci-jointes ou par des sites internet :

terredeguyane : <http://www.terresdeguyane.fr/annonces/>

blada.com : <http://www.blada.com/boite-aux-lettres/annonces/lecture.htm>

973.com (St Laurent du Maroni) : <http://www.97320.com/index.php?action=annonce>

Quelques agences immobilières de Guyane :

<http://www.dom-tom.agences-immobilieres.com/guyane/immobilier-guyane.htm>

http://www.domimmo.com/immobilier/default.aspx?id_com_pays=GUF

<http://www.seloger.com/agence-immobiliere-973-guyane.htm>

<http://www.guyaresa.com/sp/immobilier-guyane-agence-immobiliere-defiscalisation-guyane.php>

<http://www.infoantilles.com/annuaire-guyane/immobilier-guyane-logements.asp>

Le SE-UNSA va mettre en place un dispositif d'annonces des collègues qui quittent leur logement. Ce dispositif fonctionnera par mail. Communiquez-nous votre adresse électronique.

Assurance

La MAIF n'existe pas en Guyane. Depuis de nombreuses années nous demandons son installation. La majorité des fonctionnaires sont adhérents :

* à la **G.M.F (44 avenue Pasteur BP 843 97300 CAYENNE – 05 94 25 57 74 - fax 05 94 31 94 40)** (Ex : Scénic 1151.77€/an tous risques + dépannage hors bonus – Pour une maison 280.73€)

* à la **MAAF (41 rue l'Alouette 97300 CAYENNE - 0594.31.02.00)**, idem MAIF et tarifs par régions en France avec possibilités de Bonus à vie (Ex : Kangoo 570 €/an tous risques + dépannage 0 km pour tout y compris crevaison - Pour un appartement 187€ / an)

Les écoles

La population guyanaise se développe très vite et trop vite par rapport aux constructions scolaires. Les effectifs de nos classes tournent autour de 25 suite à la consigne du SE-UNSA sur la limitation des effectifs. En 3 ans, nous sommes passés d'une moyenne par classe de 28 à 25. Les élèves de 2 ans ne sont pas accueillis.

L'Ouest (St Laurent, Mana et le Maroni) fonctionne en journée continue de 7h30 à 12h45 (mercredi travaillé). La commune de Mana fonctionne en semaine de 4 jours avec la journée continue. L'aide individualisée est placée le mercredi matin.

Sur le reste du département c'est la semaine traditionnelle (semaine de 4 jours) qui est mise en place avec deux demi-journées sauf

- à Rémire (Journée continue travaillée le mercredi)
- A Ecole Samuel Chambaud (Journée continue travaillée le mercredi)
- A Iracoubo (Journée continue travaillée le mercredi)

Les collèges et lycées

De nombreux collèges et lycées sont neufs du fait de la poussée démographique. L'équipement de ces établissements est assez bon dans l'ensemble à part les installations sportives insuffisantes.

Les établissements du second degré fonctionnent tous en deux demi-journées même sur le fleuve ou dans l'Ouest guyanais. Le problème récurrent de l'enseignement en Guyane est l'absentéisme important des élèves de l'école élémentaire au lycée.

Le niveau scolaire est faible. Les différentes évaluations nationales montrent que la Guyane est le département qui le moins taux de réussite scolaire d'où des difficultés pédagogiques fortes. Le mélange ethnique des classes fait de l'enseignement en Guyane un casse-tête car le français n'est pas la langue maternelle pour de nombreux guyanais.

Téléphone et internet

Le téléphone et internet sont présents presque partout. Il faut 3 semaines d'attente pour l'installation. Certaines communes (St Laurent en particulier) n'ont pas le haut débit partout. Renseignez-vous avant de louer, vous risquez d'être en bas débit en fonction du quartier.

Hébergement à votre arrivée en Guyane

Le **Central Hotel** de Cayenne accorde des tarifs aux enseignants. Adresse : angle Rue Molé et Becker à Cayenne (centre ville) : 05 94 25 65 65 – fax 05 94 31 12 96

Achat d'une voiture : concessionnaires et vendeurs d'occasion

Véhicules neufs

RENAULT, DACIA, NISSAN

à CAYENNE ZI TERCA Matoury 05 94 35 91 11 - à KOUROU ZI Pariacabo 05 94 32 87 12 - à Saint Laurent du Maroni 05 94 34 12 58

MAZDA, MITSUBISHI

à CAYENNE ZI MARENGO 05 94 31 30 70 - à KOUROU ZI Pariacabo 05 94 32 87 12 – à Saint Laurent du Maroni 05 94 34 12 58

Véhicules d'Occasions

à CAYENNE ZI TERCA Matoury 05 94 35 91 11 - à KOUROU ZI Pariacabo 05 94 32 87 12 – à Saint Laurent du Maroni 05 94 34 12 58

Eurodrive TT Location temporaire en Europe

à CAYENNE ZI TERCA Matoury 05 94 35 91 11 – à KOUROU ZI Pariacabo 05 94 32 87 12 – à Saint Laurent du Maroni 05 94 34 12 58

Renault Minute Services

à CAYENNE 05 94 35 11 24

FORD / CHRYSLER / DODGE / JEEP / SEAT / KIA

AUTOTEC S.A. - Mr HEPP CYRILLE (*Attaché Commercial*) - Tél: 05 94 35 07 63 - Port: 06 94 27 24 61 - Fax: 05 94 35 07 68 - e-mail: cyril.hepp@loret.net

VOLKSWAGEN

SUD MOTORS - Léandre GUYE conseiller commercial – gsm : 0694 410 525 – fax : 0594 252 208 - lguye@sudmotors.gf

CONCESSIONNAIRE MULTIMARQUES ET PLURIDISCIPLINAIRE (MOTO,SCOOTER,VELOS,QUADS,JET SKI,NAUTIQUE..)

YAMAHA, KAWASAKI moto et nautique, MBK, SYM, SEADOO, BRP CAN AM, EVINRUDE, SUNN

Il semble opportun de préciser que nous stockons en permanence entre 500 et 1000 vélos tous modèles

Christophe CHANLON Direction Commerciale POLYMECA VILLAGE - 0694.40.41.64 - 0594.28.70.18 - c.chanlon@polymecavillage.com

CONCESSIONNAIRE TOYOTA, DAIHATSU, OPEL, CHEVROLET

NCCIE 1358 route de Baduel 97300 CAYENNE - Tél. : 05 94 29 64 64 - E-mail : cleroux@cfao.com

Voyages touristiques au départ de la Guyane : A savoir !

Vous aurez certainement envie comme beaucoup de nos collègues d'aller passer des vacances dans les pays frontaliers à la Guyane.

BRESIL : Le pont entre Oyapoké (Brésil) et St Georges (Guyane) sera opérationnel fin 2011. En attendant la traversée se fait en pirogue (4€). Attention, il faut se déclarer à la douane à l'arrivée au Brésil et surtout ne pas oublier de se déclarer au retour (départ du Brésil). Si tu es en faute et que tu reviens une nouvelle fois au Brésil, la police brésilienne t'inflige une amende de plus de 800 Réals par passeport non tamponné avec menace de confiscation des passeports si tu ne paies pas.

Pas de visa entre les deux pays.

SURINAM : Pas de pont en vue, la traversée se fait exclusivement en pirogue (3 à 4€). Il faut obligatoirement un visa (simple (valable 3 mois, 28€), multiple (4 mois, 60€), à l'année (plus de 100€)). Pour simplement passer la journée à Albina (ville frontalière en face de St Laurent du Maroni) l'absence de visa est toléré mais en fonction des tensions possibles entre les deux polices (française et surinamaïse), les contrôles peuvent amener à une reconduite à la frontière.

PRE-ADHESION 2010/2011 AU SE-UNSA GUYANE

Nous vous invitons à adhérer dès maintenant pour la rentrée 2010 par prélèvements automatiques de votre cotisation (de 1 à 10 prélèvements au choix)

Il n'y a que des avantages :

- Vous êtes adhérent au SE-UNSA Guyane tout de suite : informations régulières
- Vous aurez un suivi personnalisé des commissaires paritaires du SE-UNSA pour le mouvement intra 2010
- Votre cotisation sera prélevée l'an prochain dès octobre 2010
- Vous pourrez déduire 66% de votre cotisation sur votre déclaration de revenus 2010
- Vous êtes déjà en Guyane avant d'arriver physiquement !

UTILISEZ le bulletin de pré-adhésion 2010/2011 en fin de bulletin et renvoyez-le à la section du SE-UNSA Guyane accompagné de votre RIB.





Adresses utiles

<p>M.G.E.N.</p> <p>2844, route Montabo 97300 CAYENNE 05.94.29.36.00 <u>Président</u> : M. Alain DANGLADE</p>	<p>SE-UNSA</p> <p>46 rue Vermont Polycarpe 97300 CAYENNE Tel 05.94. 31.02.10 Fax 05.94.31.30.08 973@se-unsa.org Le site : http://sections.se-unsa.org/973 <u>Secrétaire générale</u> : Sandrine MADERE</p>
<p>RECTORAT</p> <p>Quartier Trou-biran BP 6011 97300 CAYENNE 05.94.27.21.01 (Standard)</p>	<p>M.A.E.</p> <p>39, rue Lieut Goinet 97300 CAYENNE 05.94.31.54.96 <u>Président</u> : M. Jean LAQUITAINE</p>
<p>U.S.E.P</p> <p>IEN St Laurent du Maroni 3, rue Albert Sarrault 97320 ST LAURENT DU MARONI 06 94 26 15 13 <u>Présidente</u> : Paule BERTHELOT</p>	<p>OFFICE DE TOURISME</p> <p>19, rue Léon Gontran Damas BP 702, 97336 CAYENNE cedex tél. 0594.31.29.19 télécopie : 0594.31.50.55 www.tourisme-guyane.gf</p>
<p>O.C.C.E.</p> <p>3, rue Albert Sarrault 97320 ST LAURENT DU MARONI 05.94.34.22.14 <u>Présidente</u> : Jean-Michel DAUVIN</p>	<p>AEROPORT DE ROCHAMBEAU</p> <p>Cayenne-Rochambeau 97351 MATOURY Tél. : 05 94 29 97 70 Fax : 05 94 29 97 03</p>
<p>PUPILLES de l'Enseignement Public (ADEPEP)</p> <p>97300 CAYENNE <u>Présidente</u> : Mme Martine SALOME</p>	<p>B.R.E.D. Banque Populaire (Casden)</p> <p>76, avenue du Général De Gaulle 97300 CAYENNE 0.820.33.66.</p>
<p>PREFECTURE</p> <p>Rue Fiedmon BP 7800 05.94.39.45.00 Fax : 05.94.30.02.77</p>	<p>3 CENTRES HOSPITALIERS en Guyane</p> <p>CAYENNE : Andrée Rosemon (05 94 39 50 50) KOUROU : C.M.C.K. (05 94 32 76 76) SAINT-LAURENT : Franck Joly (05 94 34 88)</p>
<p>AUTONOME DE SOLIDARITE</p> <p>2, Rue Edouard Auguste-Etienne 97300 CAYENNE Tél. :05.94.28.96.47 <u>Présidente</u> : Mme Arlène BAUBRUN</p>	<p>MAISON DE L'EDUCATION</p> <p>CAYENNE : 05.94.29.89.06 SAINT-LAURENT : 05.94.34.26.27 <u>Responsable</u> : Yannick BENOIT</p>



Calendrier Scolaire 2010/2011

Rentrée des enseignants	Mercredi 1 ^{er} et jeudi 2 septembre 2010
Rentrée scolaire des élèves	Vendredi 3 septembre 2010
Toussaint	Du samedi 23 octobre au jeudi 4 novembre 2010
Noël	Du samedi 18 décembre au lundi 3 janvier 2011
Carnaval	Du mardi 1 ^{er} mars au lundi 14 mars 2011
Pâques	Du samedi 23 avril au lundi 9 mai 2011
	Vendredi saint : vendredi 22 avril 2010
Congés spécifiques	Du jeudi 9 juin au mardi 14 juin 2011 comprenant le vendredi 10 juin (abolition de l'esclavage)
Début des vacances d'été	Samedi 2 juillet 2011

Nota Bene : Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Représentativité syndicale de la Guyane.

Le SE-UNSA Guyane c'est

* le **premier syndicat de Guyane** ; sa fédération l'UNSA Education est la **première fédération** de l'Education en Guyane :

* *au CTPA* : **UNSA Education : 5 sièges** - FSU : 4 sièges – UTG (Cgt) : 1 siège

* **22 commissaires paritaires** représentant tous les enseignants de la maternelle au lycée (titulaires et non titulaires)

PROFESSEURS DES ECOLES / INSTITUTEURS

Responsable de la CAPA : CAPE Raymonde 06 94 43 86 76 raym.gigi@wanadoo.fr

AGREGES

Responsable : Christophe MADERE christophe.madere@laposte.net

CERTIFIES

Responsable de la CAPA : Vincent CABIROL 05 94 34 98 01 vincent.cabirol@laposte.net

PROFESSEURS DE LYCEES PROFESSIONNELS

Responsable de la CAPA : Abdelkader BENALLAL 06 94 98 28 52 benallal.abdelkader@wanadoo.fr

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION

Responsable de la CAPA : Christiane BILLIONNIERE 06 94 21 83 13 galantia@hotmail.fr

PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE

Responsable : Stéphane REGIMBAUD 06 94 26 86 26 stephaneregimbaud@yahoo.fr



Le SE-UNSA Guyane informe ses adhérents et l'ensemble de la profession. Si tu souhaites recevoir ces informations, donne ton adresse électronique à un militant du syndicat ou envoie nous ton adresse au :

973@se-unsa.org

Se syndiquer Pour défendre les intérêts moraux et matériels de la profes:
pour être défendu soi-même en cas de besoin, pour défendre les enseignants victin

SYNDIQUEZ-VOUS!



REJOIGNEZ LE SE-UNSA GUYANE,

LE PREMIER SYNDICAT D'ENSEIGNANTS DE GUYANE

Nous ne pouvons compter que sur la solidarité de la profession

Pré-adhésion 2010 – 2011

Déductibles d'impôt à 66% (Ex : Une cotisation de 160€ ne vous aura coûté que 54,40€ après impôt)

		3	4	5	6	7	8	9	10	11
TITULAIRES										
Classe normale	Instituteur(trice)	119	121	124	126	129	136	143	152	167
	PE, Certifié(e), Cospys, CPE, PLP, prof EPS	128	135	142	151	160	172	184	198	213
	Pegc, Ce-EPS, AE-CE			128	134	141	148	156	166	175
	Bi-Admissible	136	143	152	162	171	184	198	213	223
	Agrégé(e)	155	168	179	192	206	222	238	254	266

		1	2	3	4	5	6	7
TITULAIRES H.C.								
Hors classe	PE, Certifié(e), Dir CIO, CPE, PLP, prof EPS	160	181	195	208	225	240	254
	Agrégé(e)	213	226	238	254	266	296	
	PEGC, CE-EPS	148	156	165	175	198	213	

TITULAIRES Classe exceptionnelle

Cl. exception.	PEGC, CE-EPS	198	215	225	240	254
-----------------------	--------------	-----	-----	-----	-----	-----

BULLETIN DE PRE-ADHESION 2010 / 2011

NOM : Prénom : Nom de jeune fille :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune : Date de naissance :

Tél. fixe : Portable :

E-mail :

Catégorie : Echelon : Montant de la cotisation :

Vous pouvez payer votre cotisation par prélèvements automatiques en choisissant le nombre de prélèvements et à partir de quel mois vous souhaitez qu'il débute.

Je règle ma cotisation 2010 / 2011 par :

Virement (paiement fractionné)

Nombre de prélèvements : (de 1 à 10)

A partir de quel mois : (dernier prélèvement possible en juillet)

J'adhère au Syndicat des Enseignants - UNSA

Date : __/__/__

Signature :

Prière de renvoyer les autorisations de prélèvement (au dos de la fiche d'adhésion) au SE-UNSA Guyane en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE).

Retournez ce bulletin de pré-adhésion dûment rempli et signé à la section du SE-UNSA Guyane
Syndicat des Enseignants – Section de GUYANE

46, rue Vermont POLYCARPE

97300 CAYENNE

☎ 0594 31 02 10 FAX : 0594 31 30 08

Mail : 973@se-uns.org - Site Internet : <http://sections.se-uns.org/973/>